

COMPRENDRE ET COMBATTRE LA VIOLENCE SEXUELLE DANS UNE PERSPECTIVE FÉMINISTE: L'EXPERTISE QUÉBÉCOISE DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (CALACS)

Carole Boulebsol et Mélanie Sarroino

Depuis 1975, les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) travaillent et militent pour que les femmes et les filles ne soient plus victimes de violence sexuelle, pour que les intervenant-e-s soient mieux formé-e-s et que les femmes soient entendues et soutenues sans être stigmatisées ou culpabilisées. Organismes communautaires autonomes et féministes, les CALACS incarnent 40 ans d'expertise en intervention et en défense de droits en lien avec la violence sexuelle. On en compte aujourd'hui une quarantaine dans la province dont plus de la moitié font partie d'un regroupement québécois (RQCALACS). Lorsque l'on aborde la question des violences sexuelles, on ne peut pas faire l'économie de l'histoire et de la reconnaissance du travail et de l'analyse des groupes féministes et spécifiquement des CALACS. Les intervenantes et les militantes ont largement contribué à la dénonciation du sexisme et des autres formes d'oppressions qui se trouvent au cœur de ces violences. Leur contribution mérite d'être documentée car cela nous rappelle que le combat dure depuis plusieurs décennies et que malgré beaucoup d'efforts pour la visibilité et la légitimité des luttes en faveur des droits des femmes et la mise en place de ressources de soutien adaptées, force est de constater que nombre de personnes dans la société civile, les milieux politiques, académiques et institutionnels ignorent l'existence de ces Centres, banalisent encore les violences envers les femmes et cultivent des représentations sociales erronées tant sur le parcours et la réalité des femmes victimes que sur le travail féministe de soutien, de prévention, de recherche et de lutte.

Dans ce chapitre, nous insisterons sur l'analyse politique des rapports sociaux de sexe qui se trouvent au centre de la problématique des violences sexuelles et qui, encore trop souvent, semblent évacués au profit d'une lecture individualisante qui se concentre sur les épisodes de victimisation en les isolant des contextes tant sociaux que législatifs et fait souvent fi des conséquences de ces

violences sur les femmes en particulier et sur la société en général aussi. Nous tenterons un exposé critique afin d'encourager la compréhension féministe de la violence sexuelle, dont encore trop de femmes et de filles sont victimes au Québec et plus largement au Canada, dans le but de la dénoncer et de la combattre.

Après un bref retour sur les conditions d'émergence et la pertinence des CALACS et du RQCALACS, nous rappellerons ce que ces groupes définissent comme les agressions à caractère sexuel. Nous exposerons la perspective féministe intersectionnelle mobilisée pour comprendre la violence sexuelle, ses manifestations et ses conséquences. Nous présenterons ensuite les trois volets d'action des CALACS: la lutte politique et la défense de droit, la formation et la prévention et enfin le soutien direct auprès des femmes. En conclusion, nous reviendrons sur quelques-uns des défis auxquels les CALACS doivent faire face. Nous rappellerons la nécessité de mettre en place d'autres ressources féministes pour soutenir les femmes victimes, sans jamais cesser d'adopter un regard politique sur les rapports sociaux qui caractérisent les violences faites aux femmes dans leur diversité.

1. Les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel : des organismes communautaires féministes autonomes¹

1.1. Contexte historique et politique de la mise en place et de la pertinence des CALACS et du Regroupement québécois des CALACS

Dans les années 1960-1970, les féministes nord-américaines se sont mobilisées pour dénoncer et comprendre les violences des hommes envers les femmes (Vandal, 1997; Denis, 2004; Corbeil et Marchand, 2010). Dans cette perspective politique, militances, pratiques et théorisations se sont alimentées dans un rapport dynamique (Lamoureux, 1990; Corrin, 1997 dans Smyth, 2002). La parole des femmes victimes a été entendue et invoquée pour proposer un contre-pied aux discours et pratiques androcentristes et sexistes qui jusque là dominaient dans une totale hégémonie (Corbeil et *al.*, 1983; Vandal, 1997 ; Robitaille et Tessier, 2010 ; Salmona, 2013).

¹ Cette partie du texte est fortement inspirée du projet de mémoire de Boulebsol (2017), en partenariat avec le RQCALACS, présenté comme exigence partielle à la maîtrise en travail social (UQAM)

Devant l'attitude discriminatoire du système policier et judiciaire, l'absence d'accueil et de soins adéquats du système hospitalier et la rareté des ressources d'aide, des féministes préoccupées par cette réalité ont travaillé à la mise sur pied de ressources pour venir en aide aux femmes agressées sexuellement (Vandal, 1997, 1998; Robitaille et Tessier, 2010). En effet, à partir des années 1970, des féministes québécoises, influencées par leurs consœurs américaines, développent des pratiques d'intervention spécifiques « axée(s) sur la reconnaissance du potentiel des femmes, la reprise de pouvoir sur leur vie et l'instauration de rapports égalitaires » (Corbeil et Marchand, 2010: 9). Si en anglais le terme *feminist therapy* est largement employé, les Québécoises préfèrent utiliser celui d'intervention féministe qu'elles estiment moins limité au seul domaine médical et plus holistique puisqu'il implique tant le volet individuel que collectif du soutien (Corbeil et *al.*, 1983 ; Vandal, 1997).

Suite à des « rencontres de cuisine » entre femmes qui déploraient le manque de ressources et le traitement sexiste réservés aux femmes victimes de violences sexuelles, le premier Centre d'aide aux victimes de viol voit le jour en 1975 (Centre d'aide aux victimes de viol de Montréal, 1979; Brodeur et *al.*, 1981 dans Vandal, 1997). Il deviendra par la suite ce que l'on connaît aujourd'hui comme étant le Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI), situé à Montréal. Rapidement, plusieurs autres Centres vont se mettre en place afin de répondre aux besoins des femmes victimes; mais aussi pour continuer de lutter et condamner socialement ces violences et leurs conséquences (Vandal, 1997; RQCALACS, 2002; Robitaille et Tessier, 2010; RQCALACS, 2014).

La particularité de ces Centres est de promouvoir un soutien par et pour les femmes, tout en maintenant une volonté politique de transformation sociale. Ce travail se fait aussi à partir de manifestations et d'actions de promotion pour l'égalité entre les hommes et les femmes et pour la reconnaissance du nécessaire changement tant au niveau des lois que des représentations sociales quant aux conditions de vie des femmes et aux agressions et violences dont elles font l'objet. Par exemple, les militantes féministes, dont les CALACS, contribueront à la modification au Code criminel par la redéfinition de la notion, trop restrictive, du viol. Elles participeront à la reconnaissance de l'agression à caractère sexuel comme un crime violent, plutôt qu'une atteinte à la propriété de l'homme ou comme un acte contraire aux bonnes mœurs, tel que la loi le stipulait

jusqu'à-là. C'est ainsi qu'en 1983, la Loi sur les agressions sexuelles verra le jour (Conseil du statut de la femme, 1995).

Quelques années auparavant, en 1979, la majorité des Centres se réunissent et le Regroupement québécois des Centres d'aide et de luttes contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) est créé. Il a pour mandat d'offrir aux membres « un lieu de soutien, d'échange, de ressourcement, de formation et de discussion en lien avec leur mission » (RQCALACS, 2017a :5). C'est l'occasion de renforcer l'efficacité de leurs luttes locales et régionales, de réduire leur isolement géographique, de créer une force de pression et de consolider le financement des Centres à travers la province. Après plusieurs batailles pour l'autonomie et la pérennisation des Centres, les CALACS parviennent à être officiellement soutenus par le Ministère des Affaires sociales en 1982, bien que cette reconnaissance ne s'actualise que plus tard au niveau du financement de base qui ne sera relativement assuré qu'à partir de 1993 (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995). Si le financement est resté plus ou moins le même pendant de nombreuses années, les besoins et les profils des femmes soutenues par les CALACS ont continué de se diversifier à mesure que les demandes de soutien ont continué d'augmenter. Dans ce contexte, le Regroupement est devenu un important réseau d'échange, d'information et de formation pour les membres permettant ainsi aux travailleuses, aux militantes et aux collaboratrices d'approfondir leurs réflexions, de partager leurs expériences et de consolider tant leurs interventions que leur financement. Le Regroupement reste aujourd'hui un lieu et un moyen pour les membres de mener ensemble des luttes, des dossiers et des projets communs (RQCALACS, 2002, 2017).

Au début des années 1990, les représentant-e-s du Regroupement québécois des CALACS et de l'institut Philippe Pinel ont mis en commun leurs connaissances et leurs énergies pour persuader les autorités gouvernementales du Québec qu'un tournant majeur s'imposait en matière d'agressions sexuelles (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel, 1995). C'est ainsi qu'en 1993, le ministre de la Santé et des Services sociaux du moment, en collaboration avec d'autres ministères, met sur pied le Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel dans le but d'effectuer une recherche approfondie sur la problématique. Suite à ces consultations, le rapport *Les agressions sexuelles: « STOP. Des actions réalistes et réalisables »* paraît en 1995. La reconnaissance de

l'expertise des Centres y est explicite: « (...) les CALACS ont donné le « ton » quant à l'approche des victimes. On remarque l'influence positive des façons de faire de ces Centres dans le réseau public de la santé et des services sociaux ». Les CALACS sont alors reconnus comme étant une des deux ressources principales en matière de violence sexuelle, avec les Centres d'aide pour victimes d'actes criminels (CAVAC), et leur expertise est valorisée (*ibid.*). La même année, le gouvernement du Québec confie au Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale le mandat d'assurer le suivi des recommandations du rapport. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) prend l'engagement de coordonner l'élaboration des orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle.

Dans les orientations gouvernementales parues en 2001, l'analyse sociale et genrée de la problématique est clairement mise de l'avant et « la reconnaissance du caractère socialement inacceptable et criminel de cette forme d'agression contre la personne » y est explicitement nommée, tout comme « les rapports de pouvoir et de domination à l'endroit des femmes et des enfants » (Gouvernement du Québec 2001: 12). Cependant force est de constater que depuis, les CALACS, tout comme d'autres groupes d'action et de soutien accusent une perte de reconnaissance au fur et à mesure que les plans d'action se succèdent.

À l'occasion d'une journée spéciale organisée par le RQCALACS en mars 2009 ayant pour objectif d'analyser le deuxième Plan d'action gouvernementale 2008-2013 en matière d'agression sexuelle (Gouvernement du Québec, 2008), les intervenantes avaient soulevé plusieurs préoccupations. L'une d'elles concernait encore la perte de la visibilité et de la reconnaissance de l'expertise des CALACS. Cette préoccupation était toujours d'actualité lors de la journée spéciale organisée le 26 janvier 2017 qui visait à analyser la Stratégie gouvernementale 2016-2021 pour prévenir et contrer les violences sexuelles. Tout d'abord, le fait que les CALACS et le RQCALACS ne soient pas nommés dans les actions de la Stratégie, sauf dans le préambule et dans une des mesures récurrentes pour une formation en intersectionnalité déjà terminée, a beaucoup préoccupé les membres. Ce manque de reconnaissance est d'autant plus troublant lorsque l'on considère toutes les consultations gouvernementales en lien avec le troisième plan/stratégie auxquelles le RQCALACS et ses

membres ont participé (comité interministériel, Commission des relations avec les citoyens, forums itinérants, rencontres avec des cabinets ministériels, etc.).

Cette diminution, voir absence de reconnaissance de l'expertise des CALACS a plusieurs impacts. Le RQCALACS craint qu'il devienne plus difficile de transmettre son analyse féministe des agressions à caractère sexuel (une problématique sociale basée sur les rapports sociaux de sexe inégaux) aux niveaux provincial, régional, local, et ce, dans plusieurs lieux : ministères, tables de concertation, organismes et intervenant-e-s partenaires, médias, etc. De plus, son analyse de la dernière Stratégie lui fait redouter que le caractère social de la problématique des agressions à caractère sexuel soit évacué au profit d'une approche individualiste. Une tendance vers la judiciarisation de la problématique au dépend d'une approche misant sur la prévention et la sensibilisation s'observe au fur et à mesure que les plans d'action se succèdent. Un autre enjeu est l'impact éventuel sur le financement des Centres et sur la consolidation des CALACS existants, ainsi que le développement de nouveaux CALACS dans les territoires non desservis comme le Nord-du-Québec. Enfin, la perte de reconnaissance des CALACS pourrait aussi entraîner une perte de terrain dans leurs lieux de sensibilisation, au profit d'autres organismes/intervenant-e-s ayant une analyse non-féministe de la problématique et évacuant ainsi la question des rapports sociaux de sexe et les discriminations plus générales faites à l'encontre des femmes et des filles.

1.2. Analyse politique féministe des violences envers les femmes en général et des agressions à caractère sexuel en particulier

Les CALACS définissent l'agression à caractère sexuel comme :

un acte de domination, d'humiliation, de violence et d'abus de pouvoir, principalement commis par des hommes envers les femmes et les enfants. Cet acte s'inscrit comme une forme de contrôle social en tentant de maintenir les femmes dans la peur et dans des rapports de force inégaux. (RQCALACS, 2002: 6)

La perspective féministe qui caractérise les CALACS, comme d'autres groupes de femmes œuvrant auprès des victimes, est explicite. Les violences et discriminations sexistes reposent sur « les structures sociales, politiques, économiques et religieuses qui ont conféré aux hommes un statut supérieur à celui des femmes et contribuent, par des mécanismes de renforcement mutuel, à la

perpétuation de cette inégalité » (Cantin, 1997 dans Denis, 2004: 9). Les violences envers les femmes représentent à la fois un problème social et un problème de santé publique de par les conséquences physiques et psychiques mais aussi économiques qu'elles entraînent (Organisation mondiale de la santé (OMS), 1996 dans Salmona, 2013). Parmi les impacts des agressions à caractère sexuel, on peut citer des symptômes de stress post-traumatique, l'anxiété, la dépression, la perte de confiance et d'estime en soi, des difficultés dans les relations amoureuses et/ou sexuelles, dans l'intimité, la présence d'idéations suicidaires, l'isolement etc. (Berliner 2011; Cutajar et al., 2010; Easton , Coohey, O'Leary , Zhang , & Hua 2011 dans Bergeron, Girard et RQCALACS, 2014).

Pour les militantes et intervenantes, il s'agit de prôner un changement social au moins garant du respect des droits des femmes et des filles à ne pas être tuées, battues, violées ou encore discriminées sous quelques motifs ou formes. Pour ce faire, elles inscrivent la violence sexuelle à l'intérieur du continuum des violences envers les femmes, lequel intègre par exemple la violence conjugale, les mariages forcés ou encore les violences obstétricales pour ne donner que quelques exemples. Elles revendiquent un renversement des rapports de domination afin d'abolir le tandem des violences et discriminations qui affectent la qualité de vie des femmes et leurs conditions sociales d'existence (Romito, 2006). Les groupes féministes ont littéralement lutté pour la reconnaissance politique et publique de la violence faite aux femmes comme un fait social plutôt qu'un fait divers, comme une problématique politique et publique plutôt qu'une dispute isolée et privée. Cette analyse inscrit ces violences à l'intérieur de rapports sociaux de sexe (Daune-Richard et Devreux, 1992; Kergoat, 2012). La notion de rapports sociaux de sexe renvoie à la reconnaissance d'un système social patriarcal, à la fois symbolique et matériel, qui organise et légitime la domination du groupe des hommes (alors privilégié) sur celui des femmes (alors discriminé) (Daune-Richard, Devreux, 1992 ; Smyth, 2002). Dans cette perspective féministe, les violences faites aux femmes sont théorisées comme armes politiques et se comprennent comme le résultat de stratégies de domination :

Agresser sexuellement, c'est imposer des attitudes, des paroles, des gestes à connotation sexuelle contre la volonté ou malgré l'absence de consentement de la personne et ce, en utilisant le chantage, l'intimidation, la manipulation, la menace, les privilèges, les

récompenses, la violence physique, psychologique ou verbale. (Base d'unité du RQCALACS, 2002 : 6).

Pendant longtemps le viol était perçu comme marginal et individuel et les femmes victimes étaient extrêmement culpabilisées (Vandal, 1997 ; Romito, 2006 ; Salmona, 2013 ; Robitaille et Tessier, 2010). Les féministes radicales nord-américaines, dont certaines intervenantes au sein de CALACS, ont largement contribué à problématiser les violences en général et le viol en particulier dans leur dimension sociale et genrée, dans leur vocation de domination (Hanmer, 1984; Griffin, 1972; Russel, 1975; Brownmiller, 1975 ; Donat, D'Emilio, 1992; Koss, Harvey, 1991 dans Robitaille et Tessier, 2010 ; Flynn Saulnier, 1996). Le viol est ici considéré comme est un acte de pouvoir de subordination d'une personne à une autre et jamais comme un acte sexuel (Vandal, 1997 ; Romito, 2006; Robitaille et Tessier, 2010 ; Salmona, 2013).

Il existe plusieurs formes de violences, comme il existe plusieurs formes d'agressions ou encore différents contextes. À titre d'exemple pour comprendre la victimisation dont les femmes font l'objet, on parlera de violences physiques, sexuelles, financières, psychologiques, symboliques pour préciser le caractère violent d'un phénomène en particulier. Cette énumération n'est ni exhaustive, ni hiérarchique. À mesure que les études sur les violences progressent, de nouvelles formes sont conceptualisées comme c'est le cas par exemple pour les crimes sexuels ou viols considérés comme armes en tant de guerre et qui ont commencé à être étudiés seulement à partir des années 1990. Il y a aussi, de par l'évolution des technologies par exemple, l'émergence de violences sous de nouvelles formes comme c'est le cas pour le cyberharcèlement (Romito, 2006). Le RQCALACS le rappelle d'ailleurs dans sa base d'unité (2002) :

Les agressions à caractère sexuel peuvent prendre différentes formes. L'agression sexuelle, l'agression sexuelle collective, les appels obscènes, les attouchements sexuels, l'exhibitionnisme, l'exploitation à des fins pornographiques ou de prostitution, le harcèlement sexuel, l'inceste, le viol et le voyeurisme en sont toutes des manifestations. (p. 6)

Ces différentes formes d'agressions constituent toutes une « atteinte (...) à l'intégrité physique ou psychique d'une personne » (Turgeon, Thibaudeau et Daigneault, 2014 :38) qu'elles aient lieu une fois ou qu'elles soient multiples. Elles peuvent se produire dans différents contextes: familial, conjugal, professionnel, lieu public ou encore milieu scolaire. Ainsi, on parlera d'agression à

caractère sexuel en contexte universitaire par exemple (Bergeron et *al.*, 2016), ce qui permet de mieux situer les rapports de pouvoir à l'œuvre dans une situation particulière et de tenir compte du contexte précis des agressions.

Le genre, c'est-à-dire la construction sociale du sexe (Dorlin, 2008), a longtemps été mobilisé pour théoriser le système d'oppression patriarcale. Le concept de rapports sociaux de sexe est surtout pertinent lorsqu'il est compris dans son articulation avec les autres rapports sociaux (Kergoat, 2012), dans sa dimension transversale et dynamique (Daune-Richard et Devreux, 1992; Szczepanik et *al.*, 2010), comme nous invitent à le faire les différentes théories affiliées au concept d'intersectionnalité. Les CALACS l'ont compris depuis longtemps. Déjà dans les années 1990, Vandal (1997) rapporte que cette préoccupation est présente dans les Centres. Le RQCALACS a ouvertement intégré l'intersectionnalité à son analyse féministe à partir des années 2000. Suite à la première Marche Mondiale des Femmes, les CALACS se sont engagés collectivement à travailler pour l'avancement des droits des femmes Autochtones, des femmes Inuits, de même que des droits des femmes vivant des vulnérabilités particulières: notamment les lesbiennes, les femmes immigrantes et réfugiées, celles vivant avec un handicap, avec une déficience intellectuelle, dans la précarité économique ou encore les femmes âgées (RQCALACS, 2007). Depuis, le travail se réalise dans une optique d'inclusion, à l'aide de différentes stratégies de lutte contre les multiples formes d'exclusion. Cela se traduit dans la déclaration de principes rédigée par le RQCALACS en 2010 :

Nous comprenons qu'il y a intersection entre le patriarcat et d'autres contextes d'oppression, de discrimination et d'exclusion. Ces contextes sont le capitalisme, le néocolonialisme, le sexisme, le racisme, l'« hétérosexisme », le « capacitisme », l'âgisme et le « classisme ». Ces différents systèmes de discriminations agissent l'un sur l'autre simultanément. L'intersection de ces contextes est propice à l'exploitation des femmes et favorise les agressions à caractère sexuel et les violences sexuelles. L'intersection de ces structures discriminatoires contribue de plus à l'isolement politique, économique, social, psychologique et géographique des femmes et empêche leur pleine participation à la société québécoise et à l'échelle planétaire. Il en résulte aussi des inégalités entre les femmes et nous nous engageons à lutter contre celles-ci. Nous reconnaissons également les nations autochtones comme ayant droit à l'autodétermination et sommes solidaires avec ces nations. (p.1)

L'émergence et la démocratisation des concepts développés sous le terme d'intersectionnalité permettent de rendre compte des réalités vécues par les femmes dans leur hétérogénéité et en dehors du seul marqueur social de genre. Tout en conservant un regard matérialiste et non seulement idéal sur les différentes catégories sociales à partir desquelles se construisent et s'alimentent les rapports sociaux, les autres systèmes d'oppression sont considérés afin d'éviter une analyse homogénéisante des conditions de vie des femmes (Anthias, 2014). L'une des premières caractéristiques des violences sexuelles envers les femmes et aux filles consiste dans le fait qu'elles sont majoritairement perpétrées par un ou des hommes.

Qu'il s'agisse de violences sexuelles, psychologiques ou physiques, elles ont lieu au domicile de la victime dans la majorité des cas et les agresseurs sont le plus souvent connus par les femmes (Salmona, 2013; RQCALACS, 2017). Ensuite, les femmes connaissent un haut risque de revictimisation (Turgeon, Thibaudeau et Daigneault, 2014). À ce sujet, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) reconnaît pour la première fois en 2010 que « le facteur de risque principal de subir (...) des violences domestiques et sexuelles est d'avoir subi des violences dans l'enfance » (Salmona, 2013 :168). On parlera de chronicité lorsque les agressions se répètent sur une certaine période comme dans les situations d'inceste, de prostitution ou de viol entre conjoints et on évoquera une situation de revictimisation, lorsque « des victimes (...) subissent deux agressions (ou plus) par des agresseurs différents à des moments différents de leur vie » (Turgeon, Thibaudeau et Daigneault, 2014 :38).

Il existe aussi de nombreuses situations de revictimisation secondaire. C'est le cas lorsqu'une victime vit une nouvelle agression au moment où elle dévoile la première. Turgeon et *al.* (2014) de préciser, qu'en dehors des membres de la famille, des professionnel-le-s peuvent consciemment ou non, se rendre responsables de tels actes :

« les réactions d'intervenantes ou d'intervenants perçues comme étant les plus négatives pour les victimes sont l'ignorance de la violence dévoilée, le refus de croire la victime, la minimisation des effets de la violence ainsi que la prescription excessive de médicaments (Frenken et Van Stolk, 1990). On doit aussi considérer que le fait de donner un diagnostic psychiatrique erroné à une victime de violence en stress post-traumatique constitue une autre forme de victimisation secondaire. » (p.41)

Romito (2006) rapporte que tant les enfants victimes d'inceste que les femmes victimes de violence conjugale essaient de parler, de demander de l'aide soit auprès d'ami-e-s, de policier-e-s ou encore de professionnel-le-s de la santé, dans la majorité des cas, elles sont ignorées, pas crues, remises en cause ou pire encore menacées. Les femmes et filles ayant vécu une première agression, surtout lorsqu'elle a lieu pendant l'enfance, ont plus de risque de se faire agresser de nouveau par un intervenant ou un thérapeute par exemple (Eichenberg, Becker-Fisher et Fisher, 2010 ; Armsworth, 1989, 1990 dans Turgeon, Thibaudeau et Daigneault, 2014). Il n'existe encore que très peu de formation chez les médecins et le personnel soignant ce qui entraîne une surpathologisation des victimes (Salmona, 2013). Trop souvent, les professionnel.le.s s'arrêtent aux symptômes sans investiguer les origines ou le contexte dans lequel la souffrance physique et psychique s'inscrit. Cela a pour conséquence une surresponsabilisation des victimes et une banalisation des violences et de leurs impacts (Romito, 2006; Salmona, 2013).

1.3. Développement d'une pratique féministe alternative

Les CALACS sont des groupes communautaires autonomes. Les Centres ont développé une pratique féministe alternative qui se matérialise tant dans l'organisation du travail que dans la manière dont l'intervention est pensée et l'intégration des femmes victimes privilégiée dans un esprit de sororité et de solidarité.

L'autonomie des Centres se pose comme une condition fondamentale à l'autodétermination des femmes qui y travaillent et de celles auprès desquelles elles interviennent. Ce critère fait aussi référence à l'autonomie de chaque CALACS par rapport aux autres organismes communautaires et aux institutions publiques. Être un groupe autonome signifie donc que les membres ont toute la liberté d'élaborer des objectifs communs et de les modifier selon leurs besoins. Cela signifie également que les membres ont toute la latitude nécessaire pour expérimenter et décider des services, des actions qui répondent et veillent à leurs intérêts; qu'elles ont le plein pouvoir et le plein contrôle sur les balises et les orientations qui guident leur idéologie, leur mode d'intervention, leur gestion et leur processus décisionnel. En cela, les Centres membres du Regroupement assument entièrement leurs responsabilités dans les choix et les décisions qu'ils prennent, lesquelles sont

influencées par leur propre histoire, leurs contextes sociogéographiques ainsi que les profils et les besoins des femmes qu'ils rejoignent (RQCALACS, 2002).

Par conviction politique et souci de cohérence, le RQCALACS a choisi d'adopter un mode de gestion et de fonctionnement en Collective compatible avec les valeurs défendues par le regroupement à savoir l'égalité, le respect et la solidarité (RQCALACS, 2017a). Cette notion de fonctionnement en Collective désigne le groupe des travailleuses qui prend des décisions le plus souvent par consensus (la féminisation "du collectif" est volontaire car elle se veut représentative du fait que toutes les travailleuses sont des femmes), mais aussi est surtout elle désigne l'entité qui remplace le Conseil d'administration traditionnel. Travailleuses, militantes et femmes ayant eu des suivis au sein des CALACS y siègent. Dans le même ordre d'idée le RQCALACS repose également sur une Collective composée de représentantes des équipes de travail au sein des CALACS membres et de l'équipe de travail du regroupement. Comme moteur de gestion et de fonctionnement de l'ensemble d'un CALACS, le fonctionnement en collective constitue un moyen privilégié pour inventer de nouvelles façons de faire, celles-là mieux adaptées à la philosophie des CALACS qui vise une forme de démocratie par le respect des voix de toutes les femmes évoluant dans les Centres. L'instance décisionnelle, la Collective, est intimement liée au fonctionnement démocratique visé. Les Centres favorisent qu'il y ait plus de militantes que de travailleuses sur leur Collective et ce, en vue d'assurer une représentation du milieu.

Le fonctionnement sans hiérarchie implique un partage équitable au niveau des tâches, des responsabilités, de l'information et du pouvoir entre les travailleuses, les militantes et les membres désignés d'un centre. Ce partage s'effectue en tenant compte des disponibilités, des forces et des intérêts de chacune et ce, tout en favorisant l'apprentissage. Les décisions sont essentiellement prises par consensus. Par opposition à un fonctionnement hiérarchique traditionnel, le type d'organisation privilégié repose sur la répartition du pouvoir en permettant à chacune de s'engager, d'apprendre à résoudre des problèmes, à prendre des décisions de manière autonome, valorisante et équitable et à participer au processus décisionnel de façon égalitaire (RQCALACS, 2002).

Force est de constater qu'avec la professionnalisation des groupes de femmes et les impacts du sous-financement depuis quelques années (Robitaille et Tessier, 2010), l'exercice d'un tel mode de

gestion et de fonctionnement n'est pas toujours simple. La transformation de l'environnement économique, social et politique a eu un impact direct sur l'organisation du travail et la gestion: gestion par projets, régionalisation et localisation de plusieurs politiques ou programmes gouvernementaux, multiplication des dossiers et des représentations, spécialisation des tâches, etc. (Robitaille et Tessier, 2010; Boulebsol, 2017). Ces réalités ont obligé certains CALACS à créer un poste de coordination pour assurer une cohésion et une vue d'ensemble des différents dossiers et projets. Toutefois les décisions restent prises, dans la majorité des cas, par consensus et les intervenantes ne sont pas les seules impliquées dans la vie des Centres. Les CALACS favorisent et encouragent l'implication des ex-usagères au sein de l'organisme à titre de membres de la Collective, dans des comités, dans des activités ou au niveau des services (Vandal, 1997, 1998). Elles sont formées et participent en retour, de par leurs expériences et leurs savoirs, à la formation des intervenantes et à la consolidation des services et actions.

Parallèlement à l'organisation du travail originale, les CALACS ont développé des pratiques d'intervention féministe alternatives auprès des femmes ayant vécu des agressions à caractère sexuel. Cette intervention est basée sur une lecture sociale des problèmes vécus par les femmes (Vandal 1997; Robitaille et Tessier, 2010; RQCALACS, 2017a). L'intervention féministe vise à encourager les femmes à remettre en question les normes qui régissent la société. Le changement personnel s'opère conjointement avec le changement sociopolitique qui passe par la conscientisation en lien avec l'oppression sociale vécue et intériorisée comme femme, et l'oppression spécifique dont elles font l'objet en tant que victimes d'agression à caractère sexuel (Robitaille et Tessier, 2010). Leurs difficultés que ce soit au niveau relationnel, sexuel ou encore en lien avec leur santé mentale ne sont pas le fait de leur incapacité à s'adapter, mais découlent d'enjeux sociaux, économiques, politiques et légaux (Vandal, 1997).

L'intervention vise également l'établissement de rapports les plus égalitaires possibles entre les femmes qui soutiennent et celles qui sont soutenues. Les premières ne sont pas vues comme des professionnelles tandis que les femmes victimes sont identifiées comme les véritables expertes capables d'éclairer leur situation (Robitaille et Tessier, 2010). Les intervenantes et les victimes sont investies comme appartenant à un même groupe social, celui des femmes. L'autonomie des unes et

des autres est valorisée et l'intervention se fait en fonction des objectifs et des besoins identifiés par la femme qui demande de l'aide. L'accompagnement va souvent se concentrer sur les conséquences physiques, psychologiques et sociales des agressions à caractère sexuel. Les femmes sont invitées à participer à des groupes de soutien et de partage afin de collectiviser les vécus et diminuer la culpabilité qu'elles rapportent ressentir. Pour les intervenantes, il est important d'identifier et valoriser les forces personnelles et le potentiel des femmes ainsi que de reconnaître leur responsabilité dans le processus de changement.

Toutefois, si la volonté conscientisante est réelle, son application est parfois mise en péril. Pour éviter de « convaincre par la force » symbolique les femmes, les intervenantes ont recours à une pratique réflexive (*ibid.*) qui leur permet de reconnaître leurs privilèges et la complexité des dispositifs d'intervention en lien avec les besoins immédiats et reconnus des femmes:

il est difficile d'effectuer un travail de conscientisation sociopolitique dans un contexte où la majorité des femmes se présente sous le choc d'un événement traumatique récent en proie à une grande détresse émotive et psychologique suite à des années de violences ou d'agression répétées.(...) Le travail d'intervention conscientisant reste généralement plus difficile à mettre en œuvre (...), il implique l'appropriation par les femmes d'une analyse critique de la société patriarcale et la mise en action d'un engagement social. (Robitaille, Tessier, 2010:161-162).

2. Portrait actuel des CALACS

2.1. Le volet de lutte et de défense des droits

En 2016, le ministère de la Sécurité publique du Québec publiait les statistiques policières concernant les infractions sexuelles rapportées et compilées dans l'année 2014. Selon la loi, les infractions sexuelles regroupent toutes les formes d'agressions sexuelles qu'elles soient simples (dites de niveau un, selon l'article 271), armées (dites de niveau 2, selon l'article 272) ou encore graves (dites de niveau 3, selon l'article 273). Le Code criminel reconnaît d'autres formes d'infractions sexuelles comme les contacts sexuels non consentis, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle des adolescent-e-s ou d'une personne ayant une déficience. l'inceste, la traite des personnes et le trafic d'enfants, le voyeurisme, la pornographie juvénile, le proxénétisme etc. En 2014, 5 340 infractions ont été rapportées. D'une part, cela ne signifie pas que

les agressions ont eu lieu cette année-là mais bien que les victimes les ont dévoilées à ce moment-là aux services de police. D'autre part, on peut penser que ces données sont conservatrices, puisque beaucoup de victimes ne dénoncent pas leurs agresseurs. Il est estimé que seulement 5% des femmes portent plainte après avoir vécu une agression à caractère sexuel (Juristat, 2014 dans RQCALACS, 2017a).

Ces données montrent que 84% des victimes ayant rapporté une infraction étaient des femmes et des filles et 66% des victimes avaient moins de 18 ans (parmi ces jeunes, on comptait 80% de filles et 20% de garçons). Ensuite, l'écrasante majorité, soit 96% des agresseurs présumés étaient des hommes, dont 75% d'adultes et 25% de garçons. Toujours selon ces statistiques policières, 84,2 % des jeunes victimes et 78,8% des victimes majeures connaissaient l'auteur présumé des infractions. Nous sommes ici très loin du stéréotype d'un agresseur inconnu croisé dans une rue obscure, non pas que les agressions dans ce genre de contexte n'existent pas, mais elles semblent marginales à la lumière des estimations du ministère de la Sécurité publique. On remarque également que les femmes et les filles représentent la majorité des victimes, tandis que les hommes et les garçons sont dans la plupart des cas les auteurs présumés. Les CALACS luttent pour la reconnaissance de cette réalité genrée et l'importance de l'inscrire dans les rapports sociaux de sexe puisque cette disparité n'est pas anodine.

Une partie de la lutte et de la défense des droits menée au sein des CALACS consiste à rendre visible la réalité des violences sexuelles en proposant des moyens, des pistes de solution et d'action en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes en général et des femmes agressées sexuellement en particulier; d'améliorer l'accessibilité des femmes à des services de qualité et adaptés à leurs besoins; de consolider les Centres, de favoriser leur développement en faisant reconnaître leur expertise, leur mode de fonctionnement et leur capacité à accompagner les victimes et à former les intervenant-e-s (RQCALACS, 2002, 2004, 2010, 2017). Les CALACS le font, entre autres, par leurs représentations au sein de tables de concertations locales et régionales et d'initiative à l'échelle du pays. Par exemple, le regroupement québécois participe à la Coalition abolitionniste pancanadienne. Cette instance rassemble plusieurs groupes critiques de l'industrie du sexe qui militent pour que les femmes en situation de prostitution ne soient ni criminalisées, ni

stigmatisées et que les clients, les proxénètes et tous les acteurs du système prostitutionnel soient responsabilisés et dénoncés.

Plusieurs activités de lutte, non violentes, caractérisent les pratiques des CALACS. Les manifestations, les pétitions, les prises de position publiques, les appuis donnés à des causes ou des revendications et les dénonciations sont autant de pratiques développées par ces derniers. Parmi les événements spéciaux auxquels participent les CALACS, on retrouve la Journée d'action contre la violence faite aux femmes, historiquement « La rue, la nuit, femmes sans peur ». Cette activité s'inscrit dans une série de luttes plus globales visant à dénoncer la violence faite aux femmes. À cet égard, les douze jours d'action contre la violence envers les femmes, la Journée commémorative du 6 décembre en souvenir de l'attentat antiféministe de Polytechnique, la Journée internationale pour les droits des femmes organisée tous les 8 mars ou encore la Semaine nationale de sensibilisation sur les victimes d'actes criminels constituent également des événements importants pour souligner les violences envers les femmes dans une perspective de lutte politique. En 2016-2017, le réseau des CALACS a participé à 47 activités de mobilisation et 68 activités organisées à l'initiative de groupes de femmes (RQCALACS, 2017a).

Afin de prendre en compte les différentes situations de vulnérabilité qui touchent les femmes victimes d'agressions sexuelles et de s'assurer de défendre les droits de toutes les femmes, le RQCALACS a mis en place un Comité-Conseil dans le cadre de son volet *Intersectionnalité*. Plusieurs groupes y collaborent : la Maison des femmes sourdes de Montréal, Action des femmes handicapées de Montréal (AFHM), Bouclier d'Athéna-services familiaux, Femmes autochtones du Québec (FAQ), Réseau d'action des femmes handicapées (RAFH/DAWN), Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec (RAFIQ), Coalition des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI), Centre de solidarité lesbienne et le Réseau des lesbiennes du Québec, la Maison d'Haïti, le South Asian Women Community Center et le Conseil québécois LGBT (RQCALACS, 2017a). La mise en commun des savoirs de ces groupes permet de mieux comprendre les différents facteurs de vulnérabilité face à la violence sexuelle.

Les groupes sociaux plus marginalisés sont les premiers à rencontrer davantage de situations de vulnérabilité en lien avec les agressions sexuelles. Ainsi, les enfants ou les femmes en situation de handicap physique ou mental risquent davantage de se retrouver dans une relation de dépendance face à un tuteur ou à un fournisseur de soins et sont alors à risque de vivre une forme de victimisation sexuelle. Il en va de même pour les femmes immigrantes liées à un contrat de parrainage, celles qui ne maîtrisent pas la langue de la société d'accueil ou celles qui n'ont pas accès à l'emploi. Les stéréotypes et préjugés à l'égard de ces groupes alimentent la stigmatisation des femmes et limitent leur accès au soutien et à la justice (RQCALACS, 2014).

2.2. Le volet de la formation et de la prévention

Depuis plusieurs années, les CALACS rejoignent environ 30 000 étudiant-e-s par leurs ateliers de prévention et de sensibilisation menés dans les différents territoires couverts par leurs services. À ce nombre, s'ajoutent plus de 2000 intervenantes de groupes de femmes formées, ainsi que plus de 4000 professionnel-le-s issu-e-s des milieux institutionnels (RQCALACS, 2017b).

Une recherche récente menée par Bergeron et Girard en collaboration avec le RQCALACS (2014) a analysé les pratiques préventives des CALACS en matière d'agressions à caractère sexuel dans les écoles secondaires du Québec. Elle a permis de retracer les principaux thèmes abordés par les intervenantes chargées de la prévention et de la formation dans ces milieux et d'en dégager un tronc commun (Bergeron, Girard et RQCALACS, 2014: 32). De ce constat est née la volonté d'élaborer un programme de prévention commun à tous les CALACS. Depuis l'automne 2015, le RQCALACS travaille conjointement avec des professeures de l'Université du Québec à Montréal (Bergeron et Hébert) afin de développer le programme *Empreinte – Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel* qui s'adresse au personnel scolaire, aux parents et aux élèves (2^e, 3^e et 4^e secondaire). L'une des forces de cette initiative est de s'harmoniser aux conditions d'efficacité reconnues en prévention des agressions à caractère sexuel et à l'approche *École en santé*. C'est un programme global qui intervient à différents niveaux par le biais de six ateliers en classe auprès des élèves animés par les intervenantes formées du CALACS, une formation auprès du personnel scolaire, enseignant et non enseignant. Puisque ces intervenant-e-s jouent un rôle déterminant dans le cheminement des élèves, il importe pour les Centres d'assurer une cohésion dans les messages-

clés véhiculés. En complémentarité, des capsules vidéo pour les parents ont été mises en ligne dans le but de créer des opportunités de communications avec les jeunes à propos de la prévention de la violence sexuelle. Les ateliers en classe du programme *Empreinte* sont également adaptés au développement psychosexuel des jeunes. Les thèmes des ateliers sont les suivants : agressions à caractère sexuel et définitions, prévalence, mythes et préjugés; consentement; dévoilement et soutien; pouvoir d'agir des jeunes contre les agressions à caractère sexuel; culture de l'hypersexualisation et stéréotypes sexuels et enfin exploitation sexuelle. Les contenus proposés concordent avec les objectifs prescrits par le MEES (thématique *violence sexuelle*, 2^e et 3^e secondaire) dans le cadre des nouveaux apprentissages essentiels en éducation à la sexualité qui devront être mis en œuvre dans l'ensemble des écoles du Québec sous peu. En outre, afin de s'assurer de l'efficacité du programme, une évaluation de ses différents volets est prévue au cours de la première année de déploiement (2017-2018). Les résultats obtenus au cours de cette évaluation permettront de bonifier son contenu et de mieux rejoindre les jeunes, leurs parents et les membres du personnel scolaire face à la problématique des agressions à caractère sexuel (Bergeron, Hébert, Fradette-Drouin, 2017).

L'objectif principal de la prévention réalisée par les CALACS répond à la volonté d'éliminer les conditions sociales favorisant l'émergence et la perpétuation des agressions à caractère sexuel commises envers les femmes et les adolescentes.

Les pratiques de prévention développées par les Centres reposent sur un large éventail d'activités. Parmi les plus courantes, on retrouve la formation pour les intervenant-e-s par exemple dans les CSSS, les corps policiers, les Centres d'accueil des nouveaux immigrant-e-s, les Centres de réadaptation, les résidences pour personnes âgées, etc. Plusieurs CALACS offrent des ateliers de prévention ciblés et adaptés à différents publics, par exemple pour personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leurs proches; pour jeunes impliqué-e-s dans des gangs de rue, pour les milieux autochtones, etc. Ils visent aussi à rejoindre un public plus large en déployant différentes campagnes de sensibilisation thématiques en lien, par exemple, avec les drogues du viol, l'exploitation sexuelle des adolescentes, les mutilations génitales féminines, le harcèlement sexuel dans le milieu de la construction, la cyberagression à caractère sexuel, etc. Les animations offertes

par les Centres traitent de la problématique des agressions à caractère sexuel ou de thèmes connexes, notamment les relations égalitaires, l'estime de soi et le sens critique.

Depuis quelques années, la demande de formation d'intervenant-e-s a augmenté et s'est diversifiée. De plus, certains CALACS collaborent avec les CEGEP et les universités pour créer des ententes de services. C'est le cas notamment du CALACS Trêve pour Elles à Montréal qui a conclu, en 2017, une entente de service avec l'UQAM pour permettre la présence d'une intervenante sur le campus afin de répondre spécifiquement aux besoins des étudiant-e-s victimes d'agressions sexuelles.

La formation est également assurée par la collaboration des CALACS et du regroupement à différents projets de recherche en partenariat avec d'autres groupes communautaires ainsi que des universitaires. Ces études répondent à une pertinence, tant sociale que scientifique, et portent sur des sujets variés en lien avec les agressions à caractère sexuel. Parmi les recherches en cours, l'une s'intéresse aux témoignages en ligne des victimes d'agressions sexuelles (sous la direction de C. Thoër, au département des communications de l'UQAM), une autre s'intéresse au traitement judiciaire de femmes violentées, tandis que le RQCALACS collabore aussi à un projet de recherche partenariale sur l'accès à la justice des femmes victimes (violence conjugale, violence sexuelle et exploitation sexuelle). Le collectif de recherche est composé de représentant-e-s du RQCALACS, de l'UQAM et de son service aux collectivités (SAC), de l'Université de Montréal (UdM), de l'Université d'Ottawa, ainsi que de groupes féministes alliés comme la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale ou encore la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES). Enfin, le RQCALACS travaille au projet de recherche-action dirigée par G. Pagé (Département de science politique de l'UQAM) et intitulé « La transformation des approches féministes face à la nécessité intersectionnelle dans la pratique des CALACS ». Le RQCALACS a également été un partenaire important dans le cadre de l'« Enquête sur les violences sexuelles en milieu universitaire » (ESSIMU, 2016). Pour les CALACS, il est très important de marier les savoirs théoriques et pratiques et d'assurer ainsi les transferts des connaissances entre ces milieux.

2.3. Le volet du soutien direct

À l'intersection entre le volet de défense des droits et celui de la sensibilisation se trouvent les campagnes nationales portées ou investies par les CALACS pour combattre les violences sexuelles. Ces initiatives ont un impact important sur le soutien direct puisqu'elles contribuent à encourager les femmes à prendre la parole, demander du soutien et revendiquer leurs droits. Cela a un effet considérable sur l'augmentation des demandes d'aide que les Centres reçoivent. En effet, les dénonciations publiques des dernières années ont contribué à briser le silence autour des agressions sexuelles. À titre d'exemple, en 2005, Nathalie Simard a permis aux médias de révéler qu'elle était l'une des deux victimes de Guy Cloutier. Suite à la médiatisation de cette information, les CALACS ont vu les demandes d'aide augmenter de manière importante. Des femmes ayant vécu des expériences semblables dans le passé ont décidé de parler. Ce même phénomène s'est produit lorsque l'animateur à la radio de CBC, Jian Gomeishi a été accusé d'agression sexuelle par neuf femmes en 2014. Le mot-clic #BeenRapedNeverReported et son pendant francophone, #AgressionNonDénoncée, lancé par solidarité avec ses présumées victimes, invitait toutes les autres femmes victimes à prendre la parole. Des milliers de personnes à travers le Canada, principalement des femmes, ont utilisé les réseaux sociaux pour dévoiler les agressions sexuelles qu'elles avaient subies. Un an plus tard, le RQCALACS lançaient le mot clic #OnVousCroît, quelque jour avant que des femmes autochtones de Val-d'Or dévoilent avoir été victimes d'agressions sexuelles de la part de policiers. La campagne #OnVousCroît visait spécifiquement à réaffirmer le soutien du RQCALACS et de la société en général à toutes les victimes d'agression sexuelle et à rappeler l'importance pour les victimes d'être crues au moment de leur dévoilement à des proches ou à des professionnel-le-s.

Depuis, les événements médiatisés se succèdent. En 2016, des agressions sexuelles commises dans une résidence de l'Université Laval, et des allégations portées contre le député libéral Gerry Sklavounos par Alice Paquet, ont suscité une mobilisation sociale sans précédent contre la culture du viol. Plus récemment, le mot clic #MeToo, en français #MoiAussi, lancé aux États-Unis et réactualisé pour dénoncer des agressions à caractère sexuel commises par le producteur américain Harvey Weinstein a eu l'effet d'une bombe au Québec. Plusieurs personnalités et de nombreuses

victimes anonymes ont dénoncé leurs agresseurs présumés. Ces prises de parole ont eu le même effet que de dix ans plus tôt. Plusieurs victimes ont affiché #MoiAussi dans les réseaux sociaux démontrant encore une fois l'ampleur du phénomène. S'il avait fallu entre 6 mois et 1 an pour constater la hausse de demande suite au cas dévoilé de Nathalie Simard (2005), les impacts de ces récents dévoilements ont été immédiatement ressentis dans les CALACS. Uniquement dans la période du 16 au 26 octobre 2017, les Centres membres du Regroupement québécois des CALACS ont noté une hausse des nouvelles demandes d'aide variant entre 100% et 533%. En moyenne, les demandes ont plus que triplé (RQCALACS, 2017b).

Si à leur commencement, les CALACS visaient à rejoindre les femmes ayant vécu une agression récente, le profil de leur clientèle s'est vite diversifié et de plus en plus de femmes ayant vécu un inceste ou une agression pendant l'enfance ont demandé du soutien. À cela se sont ajoutées des problématiques connexes en lien avec la pauvreté ou des troubles de santé mentale pour ne citer que ces exemples (Vandal, 1997, 1998; Robitaille et Tessier, 2010; RQCALACS, 2014). Afin de pouvoir offrir leurs services à un plus grand nombre de personnes, certains CALACS ont dû réduire le nombre de rencontres offertes aux femmes en individuel et en groupe. Ensuite, au fur et à mesure des années, ils ont dû mettre en place des listes d'attente pour chaque service en raison de l'augmentation des demandes d'aide, ainsi que du manque de personnel de soutien pour répondre aux besoins dans des délais raisonnables. Malheureusement, aujourd'hui dans certains CALACS, les femmes doivent attendre parfois plus de six mois avant d'obtenir un suivi avec une intervenante. Selon le RQCALACS, en 2016-2017, au-delà de 1800 nouvelles demandes d'aide ont été comptabilisées, 350 femmes étaient en attente de services et 11 CALACS sur 26 avaient une liste d'attente. Les intervenantes ont offert à travers la province plus de 15 640 heures de soutien ce qui représente une augmentation de 3 000 heures par rapport à l'année précédente. À titre d'illustration, elles ont réalisé 306 accompagnements judiciaires et soutenu plus de 200 demandes pour l'indemnisation des victimes d'acte criminel (IVAC).

Le volet d'aide directe dans les Centres recoupe les services suivants : écoute téléphonique, suivis individuels, groupes de soutien, accompagnements (à la cour, à l'hôpital, à la police, lors de demandes d'indemnisation, etc.), défense des droits, informations et références. Ces services

s'adressent en priorité et en majorité aux femmes et aux adolescentes agressées sexuellement. D'autres services peuvent être offerts à l'entourage (conjoint-e, père, mère, ami-e...) de la femme soutenue sur une base ponctuelle. Ils visent à surtout à outiller ces personnes afin qu'elles apportent leur soutien à la victime de manière adaptée. Ensuite, les services d'aide directe sont offerts gratuitement parce que les CALACS estiment que les femmes et les adolescentes n'ont pas à assumer la responsabilité des coûts reliés au soutien qu'elles reçoivent pour les agressions qu'elles ont subies. Considérant que les agressions à caractère sexuel constituent un problème social, c'est donc socialement et collectivement que les frais doivent être assumés. Selon la philosophie des Centres, les femmes agressées sexuellement sont des citoyennes à part entière et, à ce titre, elles contribuent déjà aux dépenses sociales et collectives (RQCALACS, 2002).

Les services d'aide directe des Centres sont confidentiels. Cela signifie que les informations données par les femmes demeurent à l'interne des Centres. Les femmes ont le choix de donner les informations qu'elles désirent et très peu d'informations nominatives sont conservées. Les services d'aide peuvent être anonymes. Concrètement, cela signifie que les femmes peuvent conserver l'anonymat en refusant de s'identifier (par leur vrai nom et/ou prénom, par exemple) ou de transmettre des informations qui permettraient de les identifier (lieu de résidence, âge, etc.). Au quotidien, les travailleuses, les militantes et les stagiaires des Centres sont très vigilantes à ne pas divulguer des informations pouvant enfreindre la confidentialité rattachée aux situations personnelles des femmes à qui elles viennent en aide.

Les femmes font appel aux CALACS volontairement suite à une référence ou suite à la publicité. Les sources de références sont variées : centres de femmes, maisons d'hébergement en violence conjugale, psychologues, psychiatres, CLSC, corps policiers, professionnel(le)s médicaux, etc. La majorité (68,4%) des femmes et des filles qui sont venues chercher du soutien dans les CALACS en 2016-2017 ont été agressées avant l'âge de 18 ans. En effet, près de la moitié des victimes (44%) ont subi une agression à caractère sexuel avant l'âge de 11 ans alors que près du quart (24,5%) ont été agressées entre 12 et 17 ans. Par ailleurs, 13% des femmes et des filles qui ont effectué une demande d'aide dans un CALACS ont été agressées entre 18 et 23 ans et 18% ont subi une agression après l'âge de 24 ans. Plus de 87% des femmes et des filles qui ont eu recours aux

services des Centres connaissaient la personne qui les a agressées. En effet, 14% des victimes ont subi une agression de la part d'un-e partenaire intime alors que près de 30% ont été agressées par un-e membre de leur famille immédiate et 14% par un-e membre de leur famille élargie ou par un parent d'accueil. Près de la moitié (44%) des femmes rencontrées dans les CALACS ont vécu une situation d'inceste. Près de 29% des femmes et des filles ont été agressées par une autre personne de leur entourage. Ensuite, 85% des agressions subies ont eu lieu dans un domicile privé. Les intervenantes ont également constaté que 15% des agressions sexuelles ont été commises dans un contexte d'intoxication volontaire ou involontaire (RQCALACS, 2017b). Dans 97% des situations recensées dans les CALACS en 2016-2017 selon le regroupement, la personne qui avait commis l'agression était de sexe masculin et dans 18% des cas, l'agresseur était mineur. D'autre part, près de 42% des femmes et des filles qui ont eu recours aux services des CALACS avaient subi au moins deux situations d'agression. De plus, 36% des victimes révèlent avoir subi une même situation d'agression de manière chronique et 19% mentionnent avoir subi plus d'un épisode de la même situation d'agression.

Selon le rapport annuel du RQCALACS de 2016-2017, plus de 91% des survivantes avaient déjà dévoilé la ou les agression(s) subie(s) à un-e membre de la famille (61%), à un-e professionnel-les du domaine psychosocial (39%) ou de la santé (13%), à un-e ami-e (27%) ou un-e conjoint-e (17%) et/ou à toute autre personne (21%) avant d'avoir recours aux services des CALACS. Près de 56% d'entre elles avaient attendu moins d'un an avant d'en parler. Toutefois, une faible proportion de femmes (34%) a indiqué que leur premier dévoilement avait été aidant. Cette information pourrait expliquer que seulement 28% des femmes et des filles qui ont demandé du soutien au CALACS de leur région l'ont fait moins d'un an après avoir subi une ou des agression(s) à caractère sexuel. Dans près de la moitié des cas (46%), les femmes et les filles ont attendu plus de 11 ans avant d'aller chercher de l'aide dans un CALACS. En effet, 16% des femmes soutenues ont attendu entre 11 et 20 ans et près du tiers (30%) ont attendu plus de 21 ans.

D'autre part, plus de 17% des victimes rencontrées dans les CALACS étaient âgées entre 12 et 18 ans, 28% étaient âgées entre 18 et 30 ans, 27% entre 30 et 45 ans, 22% entre 45 et 60 ans et 6% avaient 60 ans ou plus. Plus du tiers des femmes avaient déjà entamé une démarche psychosociale

et près de 9% avaient passé un examen médical en lien avec l'agression subie avant d'effectuer une demande d'aide auprès d'un CALACS. Enfin, plus de 27% des femmes et des filles rencontrées avaient amorcé des procédures légales au criminel et près de 10% avaient rempli une demande d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels (IVAC).

En conclusion, rappelons, qu'au Québec, il existe actuellement une quarantaine de ressources communautaires de type CALACS, répartis dans 16 régions et dont 26 sont membres du Regroupement québécois des CALACS. Chaque CALACS rencontre des difficultés particulières. Pour les Centres, le financement à la mission permet la mise en œuvre de leurs trois volets d'action, indissociables dans la lutte contre la violence sexuelle. Cependant le maintien de la défense de droit et de la lutte féministe reste ardu, car c'est le volet qui est le plus difficile à financer. Les intervenantes tentent en parallèle de répondre à l'augmentation des demandes de soutien tout en préservant la qualité de l'intervention féministe qu'elles défendent et portent. Dans cette situation, il est pratiquement impossible pour l'ensemble des CALACS de penser à du développement, alors qu'il serait plus que nécessaire (RQCALACS, 2014; RQCALACS, 2017b). Quant au financement ponctuel par projet, il peut certes donner lieu à des initiatives intéressantes, mais il peut également provoquer des effets pervers dont le maintien des organismes dans la précarité et la création de besoins au sein de la population.

Afin de répondre convenablement aux demandes d'aides des victimes et de leurs proches, les CALACS auraient besoin d'augmenter le nombre d'intervenantes et, par la même, le nombre d'heures de soutien et d'accompagnement, mais aussi d'ouvrir de nouveaux points de service (*ibid.*). Le manque de financement ne permet pas de répondre aux besoins des femmes victimes et plusieurs CALACS en font les frais. Par exemple, le CALACS L'espoir des Îles-de-la-Madeleine a dû fermer dix semaines pendant la période estivale de 2016-2017 et sera sûrement encore contraint de le faire l'année suivante. Certains CALACS couvrent de très vastes territoires, ce qui limite l'accès des femmes au soutien et obligent les intervenantes à faire de longs trajets pour les rejoindre comme c'est le cas au Lac-Saint-Jean par exemple ou encore pour le CALACS de Sept-Îles qui couvre, à lui seul, un territoire de 650 km. En plus de développer des ressources humaines sur le terrain, les Centres aimeraient améliorer leurs outils de communication et de prévention en ligne. Ils

recommandent, entre autres, le développement de sentinelles sur les réseaux sociaux et d'autres types d'interventions pour s'adapter à la réalité communicationnelle des jeunes. Les Centres identifient également d'autres besoins : le développement de services d'aide 24h , l'augmentation et l'amélioration des partenariats avec les réseaux institutionnels, la création de plus de services pour les communautés anglophones et les communautés immigrantes. Pour le Regroupement (2017b), il est également important de continuer à développer des ressources en collaboration avec les communautés autochtones comme le font les CALACS de l'Abitibi et de la Côte-Nord.

Il reste important de rappeler que les CALACS incarnent des pratiques et des approches féministes qu'il est pertinent de transmettre, de maintenir et de développer puisqu'elles peuvent éclairer tout-e intervenant-e, étudiant-e ou chercheur-e qui s'intéresse à la violence des hommes envers les femmes en général, et aux agressions à caractère sexuel en particulier. La grande force des CALACS repose sur l'articulation d'orientations politiques et pratiques essentielles pour comprendre et combattre les agressions à caractère sexuel dont les femmes sont encore aujourd'hui victimes. Il est très important de faire connaître et reconnaître leur histoire, leur analyse et leurs activités afin qu'elles continuent d'être appuyées par le Gouvernement et connues par la population pour qu'un jour, enfin, la violence sexuelle envers les femmes et les filles cesse.

Bibliographie :

Anthias, F. (2014) « Une théorisation intersectionnelle du genre, de l'ethnicité, de la migration et de la classe en fonction de la violence faite aux femmes » dans Rinfret-Raynor, M., Lesieux, E., Cousineau, M-M., Gauthier, S. et E. Harper (dir.). *Violences envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Presses de l'Université du Québec. p. 55-75

Arcand, S. et al. (dir.) (2010). *Violences faites aux femmes*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Bergeron, M., Girard, A., et Regroupement québécois des CALACS (2014). *Analyse des pratiques préventives des CALACS en matière d'agressions à caractère sexuel dans les écoles secondaires du Québec : à la recherche de balises communes*. Montréal : Département de sexologie et Service aux collectivités, Université du Québec à Montréal.

(disponible en ligne:
<http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/Publications/Rapport%20prevention%20SEPT-14.pdf>)

Bergeron, M. et al. (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec: Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Montréal: Université du Québec à Montréal. Disponible en ligne : http://salledepresse.uqam.ca/fichier/document/PDF/Rapport_ESSIMU_FINAL.pdf

Bergeron, M., Hébert, M., Fradette-Drouin, L., CALACS Agression Estrie, CALACS Châteauguay, CALACS Entraid'Action, CALACS Laurentides, L'Élan-CALACS, La Pointe du jour *CALACS Sept-Îles, Regroupement québécois des CALACS (2017). *Programme Empreinte : Agir ensemble contre les agressions à caractère sexuel – Guide d'animation auprès des jeunes de niveau secondaire*. Université du Québec à Montréal.

Boulebsol, C. (2017). *Comment maintenir un bien-être au travail quand on est intervenante féministe auprès de femmes victimes de violence ? Les pratiques des travailleuses dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)*. Projet de mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en travail social (non publié).(UQAM)

Brossard, L. (2008). « Le discours masculiniste sur la violence faite aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine » dans Blais, M. et F. Dupuis-Déri (dir.) *Le mouvement masculiniste au Québec. L'antiféminisme démasqué*. Montréal : Les éditions du Remue-ménage, p. 93-110

Centre d'aide aux victimes de viol de Montréal (1979). Bilan. dans *Mouvement contre le viol et l'inceste*, Internet Média: <https://www.mcvcontreleviol.org/histoire>, consulté le 11 novembre 2017

Conseil du statut de la femme (1995). *La violence faite aux femmes : à travers les agressions à caractère sexuel*. Disponible en ligne: <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/la-violence-faite-aux-femmes-a-travers-les-agressions-a-caractere-sexuel.pdf>, consulté le 1er novembre 2017

Corbeil, C. et al. (1983). *L'intervention féministe: l'alternative des femmes au sexisme*, Éditions Saint-Martin

Corbeil C., Marchand I. (dir.) (2010). *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portrait d'une pratique sociale diversifiée*, Montréal : Les éditions du Remue-ménage

Daune-Richard, A-M. et A-M Devreux (1992). Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique, *Recherches féministes*, vol.5, n°2, 1992, p. 7-30. Disponible en ligne : <http://www.erudit.org/revue/rf/1992/v5/n2/057697ar.html>, consulté le 12 février 2017

Denis, L. (2003). *L'intervention féministe conscientisante. Bilan des pratiques contre la violence faite aux femmes au Québec. Des solidarités féministes du local au mondial*. Relais Femme. Disponible en ligne : http://www.relaisfemmes.qc.ca/files/Intervention_feministe_l Denis.pdf, consulté le 2 avril 2016

Dorlin, E. (2008). *Sexe, genre et sexualités : introduction à la théorie féministe*. Paris: Presses Universitaires de France.

Flynn Saulnier, C. (1996). *Feminist theories and social work. Approaches and applications*. New-York : The Haworth Press

Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Disponible en ligne: http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Orientations_gouv_agression_sexuelle_2001.pdf consulté le 27 octobre 2017

Gouvernement du Québec (2008). Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Disponible en ligne : http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/plan-action-agressions-sexuelles_2008-2013.pdf, consulté le 28 octobre 2017

Gouvernement du Québec (2016). *Les violences sexuelles, c'est non!*. Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles, 2016-2021. Disponible en ligne : http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf, consulté le 3 novembre 2017

Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel (1995). *Les agressions sexuelles : Stop. Des actions réalistes et réalisables*. Gouvernement du Québec, disponible en ligne : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807/95-802.pdf>, consulté le 3 novembre 2017

Harper, E et L. Kurtzman (2014). Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et intervention féministes, dans Harper, E et L. Kurtzmann (*dir.*). Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et intervention féministes. *Nouvelles pratiques sociales*. Volume 26. Numéro. 2 ; p.15-28

Kergoat, D. (2012). *Se battre, disent-elles ...* Paris : La Dispute

Lamoureux, D. (1990). Les services féministes: de l'autonomie à l'extension de l'État-providence, *Nouvelles pratiques sociales*, vol.3, n.2. p. 33-43

Ministère de la sécurité publique (2016). Statistiques. Infractions sexuelle au Québec. Faits saillants 2014. Gouvernement du Québec. disponible en ligne :

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/infractions_sexuelles_2014.pdf, consulté le 3 novembre 2017

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), (2017). Rapport d'activité 2015-2016. Montréal: RQCALACS. Disponible en ligne, consulté le 12 novembre 2017 : <http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/rappact.pdf>

Rinfret-Raynor, M. et E. Lesieux, (2014). *Introduction*. Dans Rinfret-Raynor, M., Lesieux, E., Cousineau, M-M., Gauthier, S. et E. Harper (dir.). *Violences envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Presses de l'Université du Québec. p.1-10

Robitaille, C. et D. Tessier, (2010). « Trente ans après... Les défis de l'intervention féministe dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) », dans Corbeil, C. et I. Marchand (dir.) *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui, portrait d'une pratique sociale diversifiée*, pp. 149-169, Montréal, Éditions Remue-Ménages

Romito, P. (2006) (2005). *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*. Paris : Nouvelles questions féministes.

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), (2002). Base d'unité des CALACS, document interne.

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), (2007). *Les femmes âgées victimes d'agressions sexuelles : Briser le tabou* Mémoire présenté au Secrétariat aux aînés dans le cadre de la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés.

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), (2010). Déclaration de principes. Document interne.

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), (2014). *Portrait critique de l'état des services offerts aux femmes victimes de violence sexuelle : Réalité alarmantes, ressources insuffisantes*.

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS), (2017a). Rapport d'activité 2016-2017, disponible en ligne : <http://www.rqcalacs.qc.ca/administration/ckeditor/ckfinder/userfiles/files/rappact.pdf>, consulté le 10 octobre 2017

Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) (2017b), Rapport interne des statistiques du RQCALACS 2016-2017.

Salmona, M. (2013) *Le livre noir des violences sexuelles*. Paris : Dunod.

Smedslund, K. et D. Risse (dir.) (2014) *Responsabilités et violences envers les femmes*. Québec : Presses de l'Université du Québec

Turgeon J., Thibaudeau C. et S. Daigneault (2014). « Revictimisation et victimisation secondaire. Conjuguer savoirs et expériences pour mieux comprendre les victimes et se responsabiliser collectivement », dans Smedslund, K. et D. Risse (dir.) *Responsabilités et violences envers les femmes*. Presses de l'Université du Québec, p. 37-52

Smyth, A. (2002) Résistance féministe à la violence masculine contre les femmes. Quelles perspectives ?, *Nouvelles Questions Féministes*, n. 2 (vol.21), p. 76-92

Szczepanik, G. et al., (2010) « Penser le *Nous féministes* : le féminisme solidaire », dans Descarries, F. et R. Poulin (dir.). Lutttes, oppressions, rapports sociaux de sexe. *Nouveaux Cahiers du socialisme*. N.4. Écosociété. p. 188-203

Vandal, C. (1997). *Les pratiques d'intervention féministes dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)*, mémoire de maîtrise (intervention sociale). Université du Québec à Montréal.

Vandal, C. (1998). *Les groupes de soutien dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) du Québec*. Publication RQCALACS. Montréal.